RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20261027-2026_16_10_38B-DE

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER

Séance du vendredi 16 octobre 2026

20 heures

Mairie de Saint-Péver

DÉLIBÉRATION

Délibération 2026_16_10_38 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de souscrire un emprunt à long terme

Les travaux d'aménagement du bourg réalisés en 2025 ont été financés par les fonds propres de la commune, la souscription d'une ligne de trésorerie et d'un emprunt à court terme. Le niveau d'emprunt n'a pas été suffisant en 2025 ce qui a entraîné une forte mobilisation du fonds de roulement de la commune.
La somme empruntée est de 100000 euros.

Le crédit agricole des Côtes d'Armor propose deux modalités d'emprunt :

- un prêt à taux fixe sur 15 ans, au taux de 4, 58 % avec soit un amortissement constant, soit une échéance constante,
- un prêt à taux révisable sur 15 ans

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide par :

Présent.es	08	Pouvoirs	3	Votants	11	Absent.es	3
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

D'AUTORISER Monsieur le Maire à souscrire auprès du Crédit agricole des Côtes d'Armor un prêt d'un montant de 100000 € à taux fixe, au taux de 4, 58%, à échéance constante, sur une durée de 15 années.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Pascale LE YAN

Le Maire
Jean JOURDEN

MAIRIE DE SAINT-PÉVER 22720 Côtes d'Armor